



Mémoire au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie au sujet de l'examen de 2018 de la Loi sur le droit d'auteur prévu par la loi

Soumis par l'Association of Book Publishers of British Columbia, décembre 2018

Introduction

L'Association of Book Publishers of British Columbia (ABPBC) compte 30 entreprises de la Colombie-Britannique (C.-B.) situées à l'échelle de la province, y compris des éditeurs de publications commerciales, d'ouvrages littéraires, d'œuvres savantes et de livres pour enfants. Nous publions des ouvrages de tout genre en format papier, numérique et audio. L'ABPBC s'emploie à soutenir la santé et la réussite à long terme de l'industrie du livre canadien en Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique est la deuxième région en importance au pays au chapitre de l'édition de livres de langue anglaise. Les livres de la C.-B. – qui comprennent des livres pour enfants, des ouvrages littéraires de fiction, des ouvrages sur l'histoire de la région, des ouvrages d'auteurs autochtones, des recueils de poésie et des œuvres dramatiques – sont également prisés dans les salles de classe et souvent inclus dans les listes de lectures. Au fil de la mise en œuvre du nouveau programme d'études de la C.-B., les éditeurs de la C.-B. se voient demander de publier tout un éventail de documents, d'histoires et de guides de lecture destinés aux salles de classe. Nous avons donné suite à ces demandes par la publication de matériel d'apprentissage comme *Speaking Our Truth: A Journey of Reconciliation* (un ouvrage de Monique Gray Smith publié par l'éditeur Orca Book Publishers) et de pièces de Tomson Highway (publiées par l'éditeur Talonbooks).

À titre d'éditeurs, nous nous préoccupons du fait que les modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* en 2012 ont miné le système par lequel les créateurs sont rémunérés pour ce travail si essentiel.

Recommandations

Nous sommes d'avis qu'il faut clarifier les dispositions sur l'utilisation équitable à des fins éducatives et nous recommandons le rétablissement de l'octroi de licences par l'entremise de sociétés de gestion collective.

Depuis l'adoption de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* en 2012, les enseignants de la maternelle à la douzième année et les professeurs des établissements postsecondaires ont interprété très librement les nouvelles dispositions sur l'utilisation équitable et ils ont copié et distribué ces ouvrages à des fins pédagogiques. Les lignes directrices actuelles encouragent les pratiques suivantes :

- Copier sans frais 10 % ou l'intégralité d'un chapitre d'un livre;
- Copier des articles de journal ou de périodique dans leur intégralité sans frais;

- Distribuer des copies numériques ou papier à tous les étudiants d'une classe;
- Vendre des collections copiées pour couvrir les coûts indirects pour l'établissement.

Au total, les établissements canadiens de la maternelle à la douzième année et d'études postsecondaires copient 600 millions de pages annuellement sans que soient rémunérés les titulaires des droits d'auteur¹. Notre marché ne peut pas survivre à cette pratique des enseignants qui consiste à utiliser des copies plutôt que des livres complets pour l'exécution des programmes d'études. Les éditeurs ne peuvent pas continuer de produire du matériel pédagogique gratuitement.

Les lignes directrices sur l'utilisation équitable à des fins éducatives menacent la disponibilité de contenu canadien diversifié et de haute qualité dans les salles de classe de notre province, de même que le gagne-pain d'auteurs, d'illustrateurs et d'éditeurs de la région. Les redevances de licence, qui constituent une source importante de revenus pour les créateurs et les éditeurs, ont également chuté. Avant la mise en place des lignes directrices, les revenus tirés des licences représentaient 20 % du revenu des créateurs et 16 % des profits des éditeurs. Cette source de revenus a pratiquement disparu. Le revenu moyen d'un créateur en 2015 était de 12 879 \$, une baisse de 27 % par rapport à la moyenne enregistrée en 1998.

Selon le jugement rendu dans l'affaire *Access Copyright v. York University*, l'utilisation systématique du répertoire de l'organisation Access Copyright n'était pas équitable. À notre avis, la manière la plus efficace d'assurer le paiement des photocopies et des copies numériques consiste en l'obtention d'une licence d'une société de gestion collective comme Access Copyright. En payant des frais nominaux par étudiant, le système d'éducation pourrait produire les copies requises, et les créateurs et éditeurs seraient rémunérés équitablement pour leur travail.

Répercussions sur les éditeurs de la Colombie-Britannique

Talonbooks, un éditeur littéraire de Vancouver spécialisé dans les ouvrages de fiction, les recueils de poésie et les œuvres dramatiques, a été fondé en 1967. La société compte actuellement plus de 600 titres, dont certains font partie des classiques littéraires canadiens. Ses livres sont grandement utilisés dans les écoles secondaires et les universités. L'éditeur a vu sur Internet des photographies de classes du secondaire étudiant les pièces présentées dans ses livres où un seul élève avait un livre acheté et tous les autres utilisaient des photocopies.

¹ *Economic Impacts of the Canadian Educational Sector's Fair Dealing Guidelines*, PricewaterhouseCoopers, 2015.4.



Eaton Spartans
@eatonspartans



Grade 12s reading a play, "Only Drunks and Children Tell the Truth" by Drew Hayden Taylor, a Canadian, then responding to a writing prompt .



7:15 PM - 2 Feb 2017

Talonbooks a également appris que des professeurs copient l'intégralité d'une pièce de théâtre figurant dans une anthologie et estiment qu'il s'agit d'une utilisation équitable puisque la pièce représente moins de 10 % du contenu de l'anthologie.

Jusqu'à 2014, le montant des droits de licence annuels obtenus par Talonbooks d'Access Copyright se situait entre 18 000 et 20 000 \$, soit 5 % des ventes. En 2017, ces revenus ont chuté à 3 700 \$ – soit moins de 1 % des ventes. Comme les auteurs reçoivent le même montant que Talonbooks, cela signifie que le revenu des auteurs de la société a également diminué de plus de 15 000 \$ l'année dernière.

Conclusion

Nous recommandons la clarification des dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* sur l'utilisation équitable à des fins éducatives et nous encourageons le rétablissement de l'octroi de licences par l'entremise de sociétés de gestion collective. En outre, nous souscrivons aux recommandations de notre organisation nationale, l'Association of Canadian Publishers, soit d'augmenter la limite en matière de dommages-intérêts prévue dans la loi, de veiller à ce que le Canada s'acquitte de ses obligations découlant de traités internationaux ainsi que de rehausser l'efficacité de la Commission du droit d'auteur.

Nous espérons que le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique reconnaîtra que les tarifs certifiés par la Commission du droit d'auteur du Canada et établis de manière à s'assurer que les artistes, auteurs et créateurs sont rémunérés pour leur travail sont obligatoires et qu'il paiera les droits impayés afférents à la copie de documents dans les écoles, de la maternelle à la douzième année, entre 2013 et 2018.

Les éditeurs de la Colombie-Britannique sont fiers d'appuyer le secteur de l'éducation en publiant du matériel de haute qualité destiné aux salles de classe. La présence d'œuvres d'auteurs régionaux et d'histoires régionales aide les étudiants à comprendre où ils se situent dans le monde, et lire des livres de la région renforce leur capacité de reconnaître la valeur de leur propre voix et de leurs propres histoires. Cependant, en tant qu'éditeurs, nous ne pouvons pas continuer de réaliser ce travail gratuitement. Notre capacité d'effectuer notre travail – de

réinvestir dans la création de nouveaux ouvrages et de verser des redevances aux auteurs – est tributaire de la vente de notre contenu et de l’octroi de licences.

Nous demandons que le gouvernement du Canada applique les mesures recommandées ci-dessus pour veiller à ce que les éditeurs de livres puissent évoluer dans un marché durable et équitable en vue de continuer de produire des ressources de haute qualité destinées aux salles de classe et de contribuer à l’identité culturelle canadienne.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Heidi Waechtler, directrice exécutive

Association of Book Publishers of British Columbia

heidi@books.bc.ca